

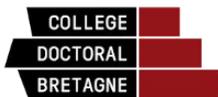
Règlement du programme de mobilité internationale entrante

Le Collège doctoral de Bretagne coordonne un programme d'aide à la mobilité internationale entrante, pour les doctorants et doctorantes de nationalité étrangère qui souhaitent réaliser un séjour de recherche à Rennes ou à Brest. Ce programme rassemble plusieurs financeurs en un « guichet unique » afin de renforcer la visibilité de ces actions et de simplifier tant les candidatures pour les doctorants et les doctorantes que l'instruction des dossiers pour les institutions.

La liste des financeurs et le montant total des aides à allouer lors de chaque campagne sont indiqués dans les appels à candidatures.

Table des matières

Règlement du programme de mobilité internationale entrante	1
Objectifs du programme d'aide à la mobilité internationale.....	2
Conditions d'éligibilité	2
Modalités de financement et de sélection	2
Procédure de candidature	3
Provenance des financements et répartition des enveloppes.....	3
Critères de sélection	4
Modalité de sélection et notification aux lauréats.....	5
Engagements des lauréats.....	6
Modalité de versements et de remboursement.....	6
Annexe 1 - Attestation d'accueil	7
Annexe 2 - Plan de financement du séjour	8
Annexe 3 : Zones géographiques et domaines de recherche prioritaires spécifiques aux séjours à Brest	9



Objectifs du programme d'aide à la mobilité internationale

Ce programme vise à encourager la mobilité internationale des jeunes chercheurs et chercheuses, de leur permettre de développer leur réseau scientifique et de contribuer au développement des collaborations scientifiques internationales des unités de recherche où travaillent les doctorants et doctorantes.

Conditions d'éligibilité

- Être inscrit en doctorat dans un établissement non français au moment du dépôt du dossier.
- Prévoir un séjour scientifique dans un laboratoire de recherche à Rennes ou Brest d'une durée minimale de 3 mois dont le début est prévu au plus tard le 1^{er} novembre de l'année concernée par l'appel à candidatures.
 - o Les séjours dans un laboratoire à Brest (respectivement Rennes) sont éligibles au financement par [Brest Métropole](#) (respectivement [Rennes Métropole](#)) ;
 - o Les séjours dont le projet de recherche s'inscrit dans les objectifs et l'ambition du projet IRIS-E et qui relèvent d'un des établissements partie prenante (tous basés à Rennes) sont éligibles au financement du [Projet IRIS-E](#).
- Présenter un programme de recherche pour le séjour scientifique envisagé, accepté conjointement par le laboratoire d'origine et par un laboratoire d'accueil à Rennes ou à Brest qui s'engage à assurer l'encadrement scientifique du projet sur place. Le candidat bénéficie à ce titre d'une lettre d'invitation de l'équipe d'accueil
- Disposer d'un financement de la part d'un organisme de son pays d'origine ou de la part du Ministère des Affaires Étrangères (MAE) français, permettant à l'établissement d'accueil de mettre en place une [convention de séjour de recherche](#) conformément à la réglementation française en vigueur ;
- Disposer d'un total de ressources financières suffisantes, à savoir 1900€ net mensuel (aides à la mobilité incluses) ; les doctorants extra-européens peuvent ainsi bénéficier du visa « [Passeport Talent Chercheur](#) ».

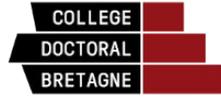
Les conditions d'éligibilité sont vérifiées en amont de la notification des résultats. Néanmoins dans le cas de non-respect des conditions d'éligibilité postérieur à la sélection, le Collège doctoral de Bretagne se réserve le droit de réclamer un remboursement de l'aide à la mobilité.

Modalités de financement et de sélection

- L'aide à la mobilité est calculée en fonction de la durée du séjour : **800 € par mois de séjour¹**, avec un maximum de 6 mois finançable² ;
- L'aide à la mobilité vise à couvrir en partie les frais de déplacement (aller/retour entre le pays de doctorat du lauréat et Rennes ou Brest ainsi que les frais de séjour en Bretagne (hébergement, repas, etc.) ;
- L'aide financière est versée à **l'établissement d'accueil** des doctorant-es lauréat-es. L'établissement leur met ensuite à disposition cette aide selon ses propres modalités ;
- Le train est fortement recommandé dès lors que le trajet est réalisable et qu'il dure moins de 6h. Au-

¹ Calculé par demi-mois pleins et dans la limite maximale de 6 mois pris en charge, soit 4 800 € maximum. Exemple : un séjour du 10/07 au 30/10 (3,7 mois) sera financé 2 800 € (800*3,5 mois)

² Si le séjour dure davantage, le montant maximum de l'aide attribuable sera calculé sur la base d'un séjour de 6 mois



delà, l'aide à la mobilité accordée est bonifiée de 400€ en cas de recours au train.

- L'examen des candidatures est réalisé par un jury au sein de chaque école doctorale, sous la responsabilité du directeur ou directrice de l'école doctorale (éventuellement déléguée à un directeur adjoint ou une directrice adjointe). Les critères de sélection sont présentés plus bas ;
- Le jury ne peut pas moduler le montant de l'aide accordée, sauf ajustements à la marge liés à l'épuisement de l'enveloppe financière disponible³.

Le formulaire de dépôt de candidature en ligne calcule la durée éligible de la mobilité et le montant de l'aide susceptible d'être accordée.

Procédure de candidature

Pour présenter sa candidature, il suffit de remplir un dossier en ligne auquel il sera nécessaire de joindre :

- Une **lettre de motivation** du/de la candidat-e, présentant le programme des travaux qu'il ou elle compte effectuer durant le séjour et son articulation avec son projet de recherche doctoral, et éventuellement avec son projet professionnel ;
- Un **curriculum vitae** détaillé du/de la candidat-e (incluant également les projets déjà réalisés et la liste des publications) ;
- Une **carte d'étudiant ou un certificat de scolarité** attestant de l'inscription en doctorat au sein d'un établissement non français ;
- Un **avis motivé signé du/de la directeur/rice de thèse de l'institution d'origine**, expliquant notamment l'intérêt scientifique du séjour envisagé, pour le candidat ou la candidate et pour l'unité de recherche, et l'intérêt du projet dans la stratégie internationale de l'unité de recherche ;
- Une **lettre d'invitation** signée par le directeur de l'unité de recherche d'accueil en France par la personne référente responsable de l'accueil du doctorant en France, précisant : les dates du séjour, le programme scientifique du séjour, son apport scientifique pour l'unité de recherche, son intérêt dans la stratégie internationale de l'unité de recherche ;
- Une **attestation d'accueil** précisant les conditions du séjour du doctorant ou de la doctorante (voir modèle en annexe)
- Un **plan de financement** (voir modèle en annexe)
- Une **estimation de l'empreinte carbone** du trajet aller-retour envisagé⁴.
- La **convention de partenariat** dans le cas d'une cotutelle internationale de thèse ou d'une codirection.

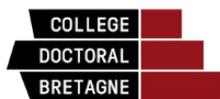
Les doctorants doivent impérativement déposer un unique dossier en ligne *via* le lien indiquée dans l'Appel à candidatures, et dans le respect des délais imposés.

Provenance des financements et répartition des enveloppes

Chaque structure partenaire du collège doctoral souhaitant participer détermine le montant de l'enveloppe

³ Exemple d'ajustement possible : si le dernier dossier classé prévoit un séjour de 4 mois (3 200€), mais que l'enveloppe restante n'est que de 800€, le jury peut choisir de ne pas financer à 100% l'avant dernier dossier, de manière à pouvoir mieux équilibrer les taux de financement de ces deux derniers dossiers.

⁴ Sous forme d'une copie d'écran du simulateur proposé par l'ADEME (<https://impactco2.fr/transport>) ou par le collectif Labo 1point5 : <https://apps.labos1point5.org/travels-simulator>



qu'il dédie au programme d'aide à la mobilité opérée par le collège doctoral. La liste des financeurs et les montants des enveloppes attribuées sont présentés en annexe de chaque appel à candidatures.

Ces enveloppes sont attribuées lors d'un jury de sélection composé selon les règles définies avec les financeurs et qui tient compte de l'avis des écoles doctorales dont relèvent les unités de recherche d'accueil des doctorants candidats. Le Collège doctoral transmet ensuite le résultat de la sélection du jury de sélection aux financeurs pour information.

Les aides à la mobilité sont attribuées au cours de deux campagnes d'appel à candidatures dans l'année.

A l'issue de la sélection de la première campagne, si l'intégralité des enveloppes n'est pas épuisée, les éventuels reliquats seront affectés à une 2nde campagne.

Critères de sélection

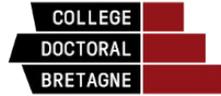
L'examen des dossiers est réalisé par le jury de sélection sur la base des critères suivants :

- La qualité du programme scientifique prévu pour le séjour, et sa plus-value attendue pour le projet de recherche doctoral (collecte de données, réalisation d'expériences ou d'analyses spécifiques, apprentissage d'une nouvelle technique ou méthodologie, etc.) ;
- L'inscription du séjour dans les partenariats stratégiques des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
 - Les mobilités s'inscrivant dans le cadre d'un projet structurant, comme les alliances d'universités européennes ([SEA EU](#), [EULIST](#), [EDUC](#), [EMERGE](#)) feront l'objet d'une attention particulière ;
- L'intérêt du séjour pour le renforcement des coopérations scientifiques des unités de recherche ;
- Les perspectives possibles pour la doctorante ou le doctorant, pour son unité de recherche et son établissement d'inscription ;
- L'insertion du séjour international dans le projet professionnel du doctorant ou de la doctorante ;
- La qualité de la présentation : le projet doit être suffisamment détaillé, les objectifs et résultats attendus clairs et précis ;
- Le réalisme du plan de financement prévu pour le séjour.

Pour des séjours à Brest, des critères additionnels sont à prendre en compte :

- L'inscription du séjour dans l'une des thématiques prioritaires de Brest Métropole (critère obligatoire ; voir liste en annexe) ;
- De plus, une priorité sera donnée :
 - Aux candidat-es provenant des établissements situés dans une ville partenaire ou jumelée (cf. liste en annexe). Les dossiers impliquant un établissement situé dans une autre zone sont éligibles mais non prioritaires ;
 - Aux projets de recherche co-construits en partenariat avec une entreprise du territoire brestois.

IMPORTANT : les éléments demandés autour de la problématique de l'empreinte carbone des déplacements internationaux visent à mieux connaître la façon dont cette problématique est actuellement intégrée au niveau des laboratoires et abordée par les jeunes chercheurs. **Ces éléments ne font pas partie des critères de sélection des dossiers.**



Modalité de sélection et notification aux lauréats

L'examen préliminaire des candidatures est réalisé par un jury au sein de l'école doctorale dont relève la candidature, sous la responsabilité du directeur ou directrice de l'école doctorale.

Le jury délibère pour former une **liste classée de candidat-es susceptibles d'être retenues**. Les autres candidatures sont notées « non retenue » ou « non éligible ». **Le jury doit renseigner un avis motivé pour chaque candidature, retenue ou non retenue**. Cet avis sera communiqué aux financeurs, ainsi qu'aux lauréats à leur demande.

Ces listes sont transmises au Collège doctoral de Bretagne conformément à la date limite inscrite sur l'Appel à candidatures de l'édition en cours.

RAPPEL : le jury ne peut pas moduler le montant de l'aide accordée à chaque candidat, sauf ajustements à la marge liés à l'épuisement de l'enveloppe financière disponible⁴.

Après vérification du respect du présent règlement, la direction du Collège doctoral établit le projet d'affectation de l'enveloppe aux lauréats, en respectant le classement des ED et en maximisant l'utilisation de l'enveloppe financière disponible.

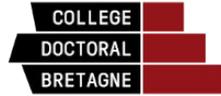
Le Collège doctoral transmet ces projets aux financeurs, pour information quand le financeur a délégué la décision au Collège⁵, pour décision sinon⁶.

Un jury est composé par site géographique (Rennes et Brest). Chaque jury comprend le ou la directeur/trice des écoles doctorales concernées par au moins un dossier de candidature et un représentant de la direction de chaque établissement concerné par au moins un dossier de candidature. Le jury est présidé par le codirecteur du Collège doctoral de Bretagne du site géographique concerné.

Le Collège doctoral notifie l'ensemble des candidat-es, lauréat-es ou non. Pour les lauréat-es, la notification précise le montant de l'aide, la durée éligible du séjour, ainsi que le (ou les) financeur(s). La lettre de notification liste également les engagements que doivent prendre les lauréat-es dès lors qu'ils/elles acceptent l'aide à la mobilité.

⁵ Brest Métropole et Rennes Métropole

⁶ Projet IRIS-E



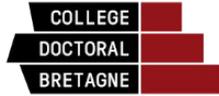
Engagements des lauréats

- Les doctorant.e.s lauréat.e.s doivent mentionner le soutien du financeur dans les supports (publications, communications orales ou par affiche, etc.) issus des travaux réalisés dans le cadre du séjour de mobilité financé. Les logos adéquats seront mis à disposition des lauréats ;
- Le versement de l'aide est conditionné à la délivrance, par le/la doctorant.e lauréat.e, d'une attestation d'assurance couvrant sa responsabilité civile et d'une assurance individuelle accident, pour la durée de sa mobilité. D'autre part, le/la doctorant.e s'assurera d'être couvert.e par un contrat d'assistance (rapatriement sanitaire, assistance juridique etc.) ;
- Dans le mois suivant leur retour de mobilité, les lauréat.e.s s'engagent à répondre à un questionnaire de bilan en ligne, intégrant un bilan financier de leur séjour (couvrant l'ensemble des aides reçues et des dépenses engagées). Ce questionnaire leur est envoyé par mail.
 - o Dans le cas où le lauréat ne remplirait pas le questionnaire, le Collège doctoral de Bretagne se réserve le droit de réclamer un remboursement de l'aide à la mobilité.
 - o Dans le cas où le lauréat n'utilise pas l'intégralité de l'aide accordée, il/elle fait apparaître la somme non utilisée dans son bilan financier. Le Collège doctoral de Bretagne se réserve le droit de réclamer un remboursement de la somme non utilisée.

Modalité de versements et de remboursement

L'aide financière est versée à l'établissement d'inscription des doctorant.e-s lauréat.e-s. L'établissement leur met ensuite à disposition cette aide selon ses propres modalités

En cas de report, de perturbation ou d'annulation du projet de mobilité, les lauréat.e.s s'engagent à en informer sans délais le Collège doctoral de Bretagne et leur école doctorale afin de définir ensemble les options possibles. Attention, l'aide financière doit être utilisée durant un séjour qui débute avant le 1^{er} octobre de l'année concernée par l'Appel à candidature. En cas de non-réalisation de la mobilité, le lauréat devra rembourser l'intégralité de la somme perçue à son établissement.



Annexe 1 - Attestation d'accueil

Attestation d'accueil d'un·e doctorant·e international·e

Nom de l'unité de recherche d'accueil à Brest ou à Rennes :

Nous soussignés,, directeur ou directrice de l'unité de recherche et responsable de l'accueil du doctorant ou de la doctorante, attestons avoir préparé le budget prévisionnel du séjour avec lui/elle (ce budget est présenté en annexe).

Nous attestons que l'accueil de ce doctorant ou cette doctorante est conforme aux consignes applicables à notre unité de recherche en termes de protection du potentiel scientifique et technique (PPST).

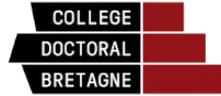
Nous attestons que notre unité de recherche est en mesure d'offrir à ce doctorant ou cette doctorante les conditions de travail adaptées à la réalisation du programme scientifique défini avec vous pour son séjour.

Directeur·rice de l'Unité de recherche d'accueil

Référent·e scientifique de l'accueil du/de la doctorant.e

[Nom+Prénom]

[Nom+Prénom]



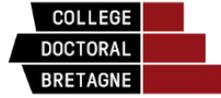
Annexe 2 – Plan de financement du séjour

Une vigilance est apportée aux ressources financières des candidat·es, afin de s'assurer qu'ils et elles soient en capacité de vivre décentement en France pendant la durée de leur séjour. À cette fin, il est demandé que les candidat·es puissent bénéficier du *Passeport Talent Chercheur* et donc atteindre pour cela le minimum de 1900 € net mensuel (aides à la mobilité incluses).

Un fichier modèle de plan de financement, [à télécharger sur le site du collège doctoral](#), est mis à disposition des candidat·es pour les guider dans la construction d'un plan de financement réaliste et respectant les conditions d'éligibilité du programme d'aide à la mobilité.

Nous remercions d'utiliser ce fichier lors du dépôt de votre candidature en ligne.

Le Centre de Mobilité Internationale de votre site ([CMI Brest](#) ou [CMI Rennes](#)) peut vous accompagner dans vos démarches administratives pour préparer votre séjour en France (cette aide est possible pour tous les établissements membres du CMI ou organismes associés).



Annexe 3 : Zones géographiques et domaines de recherche prioritaires spécifiques aux séjours à Brest

1- Zones géographiques prioritaires

Béjaïa, Algérie (partenariat)
Cadix, Espagne (jumelage)
Constanța, Roumanie (jumelage)
Denver, Etats-Unis (jumelage)
Dun Laoghaire, Irlande (jumelage)
Hàiphong, Vietnam (partenariat)
Kiel, Allemagne (jumelage)
Province de Terre de Feu, Argentine (partenariat)
Plymouth, Grande-Bretagne (jumelage)
Saponé, Burkina Faso (jumelage)
Qindgao, République Populaire de Chine (partenariat)
Rimouski, Québec (partenariat)
Sacaba, Bolivie (partenariat)
Tarente, Italie (jumelage)
Yokosuka, Japon (jumelage)

2- Domaines / thématiques prioritaires

- Economie maritime pour une croissance bleue**
 - Energies marines renouvelables
 - Navires du futur
 - Ports, logistique et transports maritimes
 - Sécurité maritime
 - Environnement, santé des océans et gestion du littoral
 - Bioressources et biotechnologies marines
- Economie numérique sécurisée et responsable**
 - Cybersécurité
 - Electronique
 - Photonique
 - Images et contenus/ Réseaux et IoT
 - Spatial
 - Technologies numériques sobres et responsables
 - Données et intelligence
- Economie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie**
 - Technologies pour la santé
 - Handicap
 - Bien vieillir
 - (Bio)Thérapies innovantes
 - Prévention - nutrition - environnement - travail
 - Cosmétique